

WEBINAIRE - 6 octobre 2021

CRTE : QUELLE MÉTHODOLOGIE POUR LES INTÉGRER DANS LA STRATÉGIE CLIMAT DES TERRITOIRES ?

Nous allons débuter dans quelques instants.

Pour le bon déroulement des échanges, nous vous invitons à :

- + indiquer votre prénom / nom / structure
- + couper vos micros durant les prises de parole
- + poser vos questions dans le fil de discussion ou à “lever la main” pour prendre la parole

Soutenu par



Webinaire

CRTE :

Quelle méthodologie pour les intégrer dans la stratégie climat des territoires ?

Mercredi 06 octobre 2021
De 14h00 à 16h00

Ordre du jour

14h00 – Introduction

Florent COSNIER et Romain JACQUET, AMORCE

14h15 – Comment faire de la transition écologique la colonne vertébrale des CRTE ?

Florent COSNIER et Romain JACQUET, AMORCE

Lucile LEJEUNE, CGDD

Julien MEGDOUD, ANCT

14h45 – Témoignage sur l'avancée des réflexions pour le suivi de l'impact environnemental d'un CRTE

Cécile PHILIPPOT, Responsable environnement, Communauté de communes Aunis Sud

15h30 – Présentation de l'offre d'accompagnement d'AMORCE et de la grille méthodologique d'évaluation environnementale des projets des CRTE

Florent COSNIER, Chargé de mission CRTE, AMORCE

Romain JACQUET, Responsable des relations publiques, AMORCE

16h00 – Conclusion

Florent COSNIER et Romain JACQUET, AMORCE

Accès replay

[Retrouvez l'intégralité de ce webinaire en replay sur ce lien](#)

Référente organisation : Stéphanie BASTIEN – qt-eau@amorce.asso.fr - LD : 04 81 91 85 06

Référent contenu : Florent COSNIER – fcosnier@amorce.asso.fr

Ce webinaire est ouvert à tous les adhérents d'AMORCE

PROPOS INTRODUCTIF

EN RAPPEL



“D’ici la fin de 2021, tous les territoires (...) devront être dotés de contrats de relance et de développement écologiques avec des plans d’action concrets, chiffrés, mesurables.”

Déclaration de politique générale du Premier Ministre, 15 juillet 2020



“Les projets sollicitant un soutien public devront faire l’objet d’un examen attentif quant à leur empreinte carbone et à leurs impacts sur la biodiversité, conformément aux engagements de la France”.

Circulaire du Premier Ministre sur les CRTE, 20 novembre 2020

DÉPLOIEMENT DES CRTE

OÙ EN EST-ON ?



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

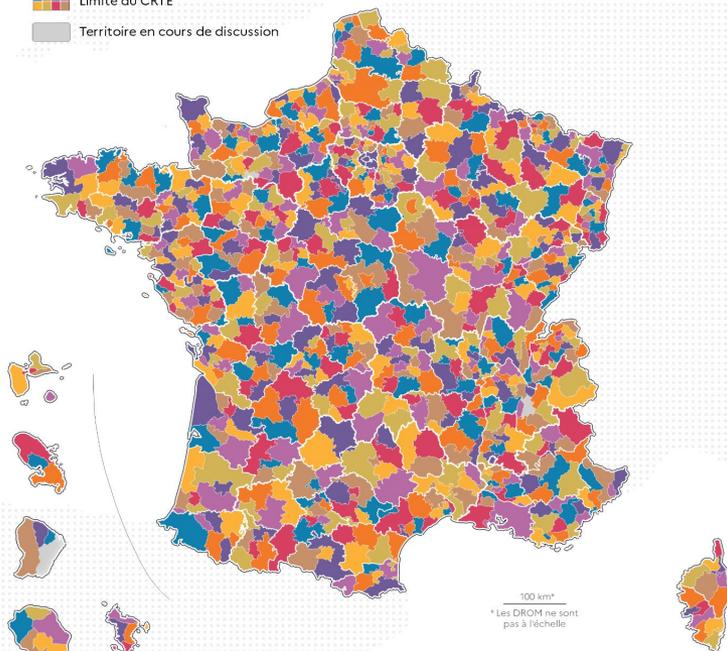
843

**PÉRIMÈTRES DES CONTRATS DE RELANCE ET
DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE)**

À date du 01 juillet 2021

671 sont portés à l'échelle d'un epci à fiscalité propre et
172 regroupent des epci à fiscalité propre.

-  Limite du CRTE
-  Territoire en cours de discussion



Sources : ANCT 2021, IGN 2021 - Réalisation : ANCT pôle adt - Cartographie 01/07/2021

843

périmètres définis pour les
contrats de relance et de
transition écologique (CRTE)

80 %

à l'échelle d'un EPCI

20 %

regroupent plusieurs EPCI

494

protocoles d'engagements
signés à fin septembre

228

CRTE signés au total
à fin septembre

PLUSIEURS CONSTATS DANS LES TERRITOIRES

- **Un impératif de relance rapide** qui relègue parfois l'ambition environnementale des CRTE au second plan
- **Les collectivités les plus avancées ont souvent déjà travaillé sur un projet de territoire** à travers l'élaboration de documents cadre (PCAET, SCOT, PLUI, etc.) ou ont déjà contractualisé avec l'État dans le cadre de programmes nationaux (Action cœur de ville, Petites villes de demain, etc.)
- **Le calendrier fixé** ne facilite pas les démarches visant à analyser l'impact écologique des projets prévus dans les CRTE
- **Un besoin d'outils méthodologiques simples et d'indicateurs** pour encourager les territoires à minimiser l'impact environnemental de leurs projets ou à en accroître le bénéfice écologique.
- **Un manque de visibilité** sur les nouveaux financements et les moyens d'ingénierie alloués aux CRTE, et leur pérennité dans le temps

UN PARTENARIAT ENTRE AMORCE ET LE MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

AMORCE et le ministère de la Transition écologique ont signé une convention de partenariat le 15 juillet 2021 pour :

- Contribuer à la prise en compte de la transition écologique comme axe transversal prioritaire des CRTE ;
- Mettre à disposition leurs expertises, leurs ressources, leurs outils de mobilisation et d'accompagnement au service du déploiement des CRTE ;
- Favoriser les bénéfices environnementaux des contrats de relance et de transition écologique pour les territoires ;
- Contribuer à la mise en œuvre opérationnelle de ces contrats dans leur dimension environnementale.

PROGRAMME

14h00 – Propos introductif

Nicolas GARNIER, Délégué général d'AMORCE

14h15 – Comment faire de la transition écologique la colonne vertébrale des CRTE ?

Julien MEGDOUD, Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)

Lucile LEJEUNE, Commissariat général au développement durable (CGDD)

Florent COSNIER et Romain JACQUET, AMORCE

14h45 – Témoignage de la Communauté de communes d'Aunis Sud sur le suivi de l'impact environnemental d'un CRTE

Cécile PHILIPPOT, Responsable environnement, Communauté de communes d'Aunis Sud

15h10 – Présentation de la grille de suivi de l'impact environnemental par projet des CRTE

Florent COSNIER et Romain JACQUET, AMORCE

15h45 – Questions / Réponses

16h00 – Conclusion

Florent COSNIER et Romain JACQUET, AMORCE

1

FAIRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
LA COLONNE VERTÉBRALE
DES CRTE

2

PRÉSENTATION DE LA GRILLE DE SUIVI DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES PROJETS DES CRTE

L'ACCOMPAGNEMENT D'AMORCE

- **Élaboration d'une grille de suivi de l'impact environnemental des projets des CRTE**, en collaboration avec le Commissariat général au développement durable (CGDD) et l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)
- **Mise à disposition des ressources techniques d'AMORCE** (guides, publications et notes thématiques) et de ses experts pour répondre à vos questions
- **L'organisation de webinaires d'information**, pour faciliter les échanges et les retours d'expériences entre les territoires
- **L'animation d'une communauté en ligne dédiée aux CRTE**, espace d'information et d'interactions

UNE GRILLE POUR S'INTERROGER SUR L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

La grille, élaborée en partenariat avec le CGDD et l'ANCT, doit permettre collectivités de **s'interroger sur l'impact environnemental** des projets des CRTE et sur leur **compatibilité avec la stratégie climatique** de leur territoire.

La grille a d'abord vocation à **s'appliquer aux projets des CRTE éloignés de la transition écologique...** donc du regard de la Direction Transition écologique : construction d'un hôpital, d'une médiathèque, zones d'activités économiques...

UNE GRILLE POUR S'INTERROGER SUR L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Les objectifs de la grille :

- Une grille de **sensibilisation** des porteurs de projet à leur impact environnemental et à leur articulation avec la stratégie climatique du territoire
- Une grille **adaptée aux différents niveaux de maturité des collectivités** : elle doit permettre à la fois une première approche d'auto-évaluation et permettre d'aller plus loin dans la définition d'indicateurs de suivi et de pilotage
- Une grille **applicable à tous les projets**, même si elle pourra dans un premier temps être mise en place pour les projets les plus impactants ou stratégiques du territoire

UNE GRILLE QUI S'APPUIE SUR LE RÉFÉRENTIEL BUDGET VERT

La grille s'articule autour des **six items du référentiel budget vert et de l'impact sociétal** :

- La lutte contre le changement climatique
- L'adaptation au changement climatique
- La gestion de la ressource en eau
- L'économie circulaire
- La lutte contre les pollutions de l'air et des sols
- La protection des espaces naturels et de la biodiversité
- L'impact sociétal

UNE APPROCHE PAR QUESTION ÉVALUATIVE

Pour chaque item, des axes de contribution du projet à la stratégie climatique du territoire sont proposés aux porteurs de projet.

Exemples d'axes de contribution à la lutte contre le changement climatique :

- Des actions peuvent-elles limiter les émissions de gaz à effet de serre du projet ?
- Des actions peuvent-elles limiter les consommations énergétiques du projet ?
- Mon projet peut-il contribuer à la production d'énergies renouvelables et de récupération ?
- Mon projet peut-il tendre vers une consommation énergétique en autoconsommation ?

UNE APPROCHE PAR QUESTION ÉVALUATIVE

Exemples d'axes de contribution à l'économie circulaire :

- Des actions peuvent-elles contribuer à la prévention des déchets ou à la diminution des consommations de ressources (matière et organique) ?
- Mon projet peut-il s'inscrire dans une démarche de réemploi, de réutilisation ou de réparation ?
- Mon projet favorise-t-il le développement des circuits courts alimentaires ?

Exemples d'axes de contribution à la gestion durable de la ressource en eau

- Des actions limitent-elles les consommations d'eau directement liées à mon projet ?
- Mon projet comprend-il une démarche de gestion intégrée des eaux pluviales ?
- Mon projet s'inscrit-il dans une démarche de lutte contre les pollutions et de préservation de la qualité des milieux aquatiques ?

DÉFINIR DES INDICATEURS DE SUIVI

Chaque axe de contribution doit donner lieu à la définition par le porteur de projet d'un indicateur de suivi (quantitatif ou qualitatif) afin de mesurer l'impact de l'action.

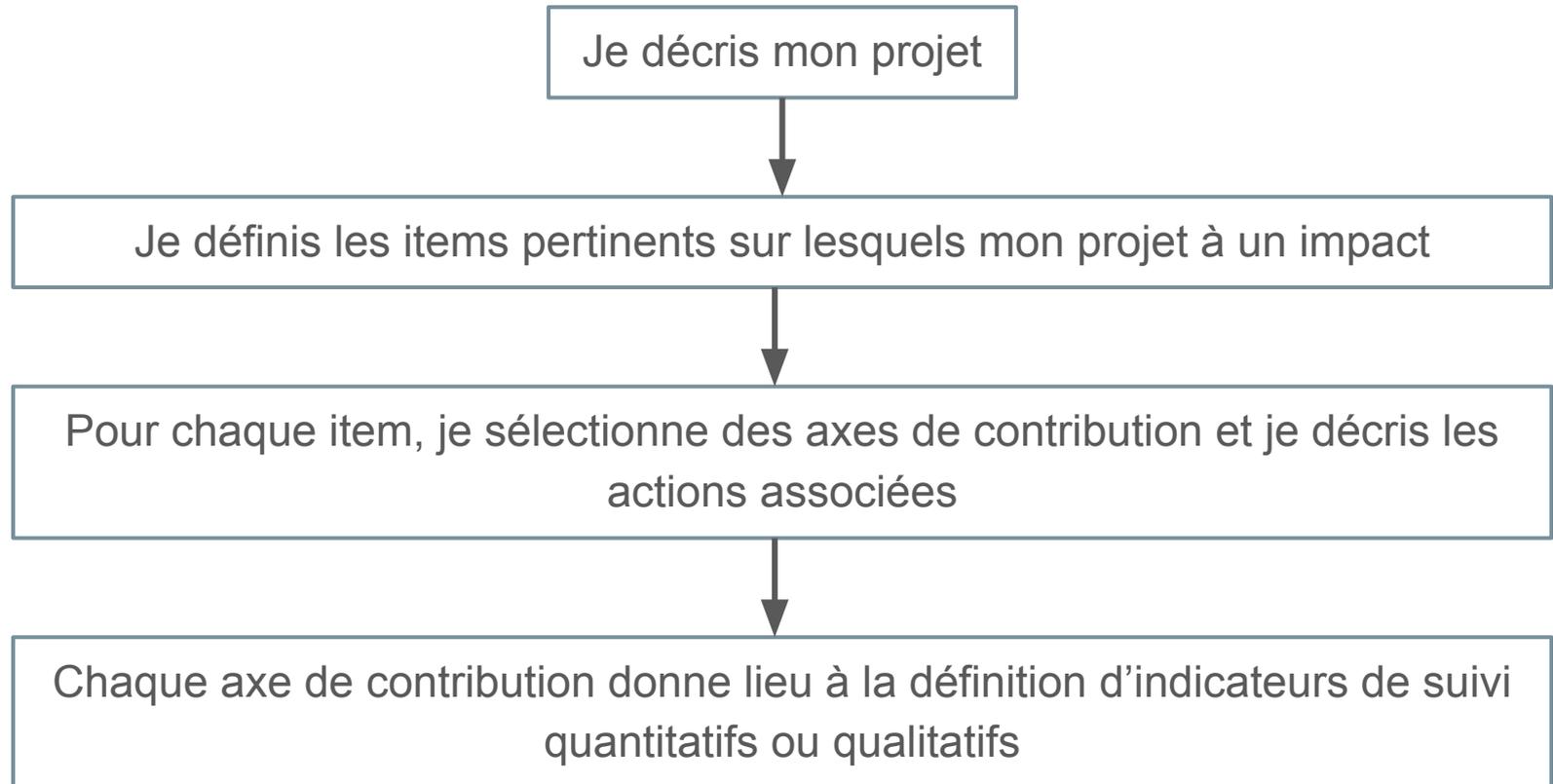
Exemples d'indicateurs quantitatifs de suivi sur la limitation des consommations d'eau liées à un projet :

- Consommation annuelle moyenne d'eau dans les bâtiments (l/m².an)
- Quantité annuelle d'eau/m² d'espaces verts
- Part d'eaux non conventionnelles et d'eau potable utilisées dans l'arrosage des espaces verts ou % eau potable
- Part d'équipements hydro économes (en %)
- Part d'eaux du projet valorisés sur le site (eau de pluie, eaux grises, eaux de process...) (en %)

Exemples d'indicateurs qualitatifs de suivi sur l'inscription dans une démarche d'achat responsable :

- Insertion de clauses environnementales ou de critères environnementaux dans les contrats publics, en référence notamment à des éco-labels

SYNTHÈSE



EXEMPLE DE LA RÉNOVATION D'UN GROUPE SCOLAIRE

Les collectivités territoriales possèdent environ **280 millions de m²** et 50 % de leur parc est composé d'écoles, de collèges et de lycées.

Les bâtiments représentent **76% de la consommation d'énergie** des communes et les écoles demeurent le type de bâtiment le plus consommateur avec les équipements sportifs et les bâtiments socioculturels.

Le “**décret tertiaire**” impose une réduction des consommations énergétiques à horizon 2030, 2040 et 2050.

Les écoles sont un **outil incontournable de sensibilisation** des enfants, étudiants, passants et citoyens.

EXEMPLE DE LA RÉNOVATION D'UN GROUPE SCOLAIRE

Lutte contre le changement climatique :

- Je mets en place des actions pour **limiter les consommations énergétiques** par une rénovation énergétique globale (indicateur : consommation en MWh)
- Je contribue à la **production d'énergies renouvelables** en étudiant la possibilité de déployer des panneaux photovoltaïques en toiture (indicateur : réalisation de l'étude d'opportunité et MWh produits)
- Je contribue au **verdissement des systèmes de chauffage** : existe-t-il un réseau de chaleur à proximité ?

EXEMPLE DE LA RÉNOVATION D'UN GROUPE SCOLAIRE

Adaptation au changement climatique

- **Désimperméabiliser** les cours d'école permet de recréer des espaces de pleine terre (indicateur : nombre de m² désimperméabilisés)

Gestion de la ressource en eau

- **Déconnexion des réseaux d'eaux pluviales** pour les gérer à la parcelle (indicateur : déconnexion réalisée)
- **Réduction des consommations d'eau** : installations d'équipements hydro économes (indicateur : m³ d'eau économisés par an)

EXEMPLE DE LA RÉNOVATION D'UN GROUPE SCOLAIRE

Economie circulaire

- A travers la restauration collective, je favorise le développement des **circuits courts alimentaires** (indicateur : part de fournisseurs locaux)
- Je valorise à la source les biodéchets en installant des **composteurs** (indicateur : tonnage de biodéchets valorisés)

Impact sociétal

- Je mets en place une démarche de sensibilisation des enfants/étudiants et parents à la transition écologique (indicateur : nombre d'actions par an)

COMMENT FAVORISER L'APPROPRIATION DE LA GRILLE PAR LES COLLECTIVITÉS ?

Lancement d'un groupe de travail avec une dizaine de collectivités volontaires en octobre/novembre :

- Tester la grille sur les principaux types de projets des CRTE
- Apporter des compléments pour la rendre la plus opérationnelle possible

Elaboration progressive de fiches ressources par projet :

- Mettre en avant des bonnes pratiques de territoires, présentées dans les publications et événements AMORCE, pour inspirer les porteurs de projet
- Mettre à disposition les ressources techniques d'AMORCE et de ses partenaires
- Donner des pistes de financement en s'appuyant notamment sur la plateforme nationale [Aides Territoires](#)
- Mettre à disposition des grilles "pré-remplies" avec les items et axes de contribution pertinents au regard du type de projet

Réflexion sur la création d'une plateforme pour faciliter le remplissage des grilles et centraliser les ressources, en complémentarité avec les outils existants

Mobilisation des experts d'AMORCE pour accompagner et orienter les porteurs de projets.

3

CONCLUSION

L'AGENDA AMORCE DES CRTE

06/10 - Webinaire CRTE : Quelle méthodologie pour les intégrer dans la stratégie climat des territoires ?

-> **Mise à disposition de la V1 de la grille de suivi**

Octobre - Novembre : Groupe de travail avec une dizaine de collectivités volontaires pour compléter la grille

A partir d'octobre : Création de fiches d'aides par grands types de projets

ON SE RETROUVE EN PRÉSENTIEL !

Inscriptions ouvertes et programme en ligne



**La relance économique
pour atteindre les objectifs
de transition écologique des territoires ?**



35^{ème} Congrès
20, 21 et 22 octobre 2021 • Troyes



12-15 OCT 2021 | LYON
EUREXPO FRANCE

VENEZ-NOUS RENCONTRER
SUR LE STAND N°4-P176

CONTACTEZ-NOUS !

Besoin d'un accompagnement sur l'élaboration et la mise en oeuvre de votre CRTE ? Contactez-nous pour rejoindre la Communauté AMORCE dédiée aux CRTE et fixer un échange avec notre équipe dédiée aux CRTE.



Florent COSNIER (fcosnier@amorce.asso.fr)

Chargé de mission CRTE



Romain JACQUET (rjacquet@amorce.asso.fr)

Responsable des affaires publiques

Aunis
Sud

Ma Communauté
de Communes

WEBINAIRE CRTE :
quelle méthodologie pour les
intégrer dans la stratégie
climat des territoire ?

Sommaire

- ❖ L'accompagnement des BE de l'ANCT pour la mise à jour du projet de territoire : un maître mot, la concertation
- ❖ Les grandes orientations du projet de territoire mis à jour
- ❖ L'Evaluation du CRTE classique et environnementale
- ❖ Les difficultés et questionnements apparus

Petit retour sur le passé...

NOVEMBRE 2020

Circulaire ministérielle proposant un nouveau contrat le « CRTE »

DECEMBRE 2020

Proposition par le Préfet du périmètre de contractualisation à l'échelle de l'EPCI

La CdC se porte candidate et valide le périmètre.

Elle sollicite les services de l'ETAT pour une aide en ingénierie.

FEVRIER/MARS 2021

Réponse favorable à la demande d'aide pour la réactualisation du Projet de Territoire (socle du CRTE).

L'ANCT et l'ETAT mandatent 2 bureaux d'études



Prestation de service de l'ANCT

La concertation avec les habitants

- ❖ Interview : habitants du territoire
- ❖ Réalisation d'un film de 27 min
- ❖ Présentation en avant-première du film aux agents de la CdC, au Conseil de développement et aux élus du bureau communautaire

⇒ **Grande réunion publique le mardi 29 juin 2021**

⇒ **Double objectifs :**

- ⇒ Recueillir les avis de chacun pour alimenter le projet de territoire
- ⇒ Point de départ de la grande concertation avec les habitants



Aunis
Sud

Ma Communauté
de Communes

IMAGINE
Aunis Sud
Projetons-nous ensemble



Prestation de service de l'ANCT

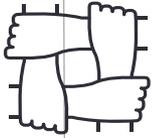
Mise à jour du diagnostic et évolution du projet de territoire

- ❖ Auditions des élus et acteurs locaux
- ❖ Mise à jour du diagnostic de 2015 grâce à la transmission des documents par les services de la CdC
- ❖ Atelier d'enrichissement avec les services de la CdC
- ❖ Atelier d'enrichissement en bureau communautaire

⇒ **Mise à jour des données du diagnostic**

- ⇒ Proposition de **réorganisation du projet de territoire en 3 axes** autour du développement, de la cohésion et de la qualité ainsi qu'un **axe transversal** sur la concertation

Les grandes orientations du projet de territoire



ATTRACTIVITE

Accueil des entreprises et des talents, des touristes

- ▶ Soutenir les entreprises pour encourager la création de valeur malgré des contraintes croissantes
- ▶ Favoriser l'emploi et attirer les jeunes en âge de travailler sur le territoire
- ▶ Valoriser le territoire auprès des visiteurs et des habitants



COHESION

Un territoire attentif aux besoins de chacun

- ▶ Adapter et renouveler le parc de logements
- ▶ Fournir des services médico-sociaux accessibles et mieux répartis sur le territoire
- ▶ Valoriser un mode de vie unique, choisi par les habitants
- ▶ Offrir une vie culturelle et sportive dynamique et accessible à tous
- ▶ Développer l'inclusion numérique



QUALITE

Un environnement préservé gage de qualité de vie et d'adaptation au changement climatique

- ▶ Faire de la transition agricole et alimentaire un moteur de développement pour le territoire
- ▶ Préserver la qualité de l'eau
- ▶ Rénover le parc de logements et de bâtiments
- ▶ Développer les énergies renouvelables
- ▶ Proposer des mobilités douces et alternatives

Un axe transversal structurant

- ▶ La concertation avec les habitants : Imagine Aunis-Sud

Ecriture du CRTE

SOMMAIRE

Préambule

Article 1 : Objet du contrat

Article 2 : Présentation du territoire et ses principaux marqueurs

Article 3 : Contractualisation déjà existantes

Article 4 : Orientations stratégiques

Article 5 : Plan d'action

Article 6 : Engagements des partenaires

Article 7 : Gouvernance

Article 8 : Suivi et évaluation du CRTE

Article 9 : Entrée en vigueur et durée du CRTE

Article 10 : Evolution et mise à jour du CRTE

Article 11 : Résiliation du Contrat

Signature

Annexe 1 : Tableau synthèse des orientations stratégiques

Annexe 2 : Fiches action

Annexe 3 : Synthèse CRTE (tableau recensement, maquette financière...)



EVALUATION CRTE

Evaluation sur 3 niveaux :

- Intégralité du CRTE
- Orientations
- Actions

3 types d'évaluation :

- Evaluation de moyens
- Evaluation de résultats
- Evaluation environnementale

Problème : on ne peut pas « sommer » les évaluation des actions pour obtenir celles des orientations puis du CRTE, ce seront donc des évaluations indépendantes



Que dit le CRTE sur l'évaluation ?

8.1 TABLEAU DE BORD

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...).

Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique.

Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.



8.2 INDICATEURS ET RESULTATS ATTENDUS

Les indicateurs pourront être déterminés après la signature du contrat car leur définition nécessite un travail approfondi qui peut se révéler incompatible avec le calendrier de signature du CRTE.

Les indicateurs retenus devront faire l'objet d'une description et d'une définition précise. A cet effet, une annexe de type "glossaire " sera intégrée au contrat.

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués.

L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard notamment des objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC).

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

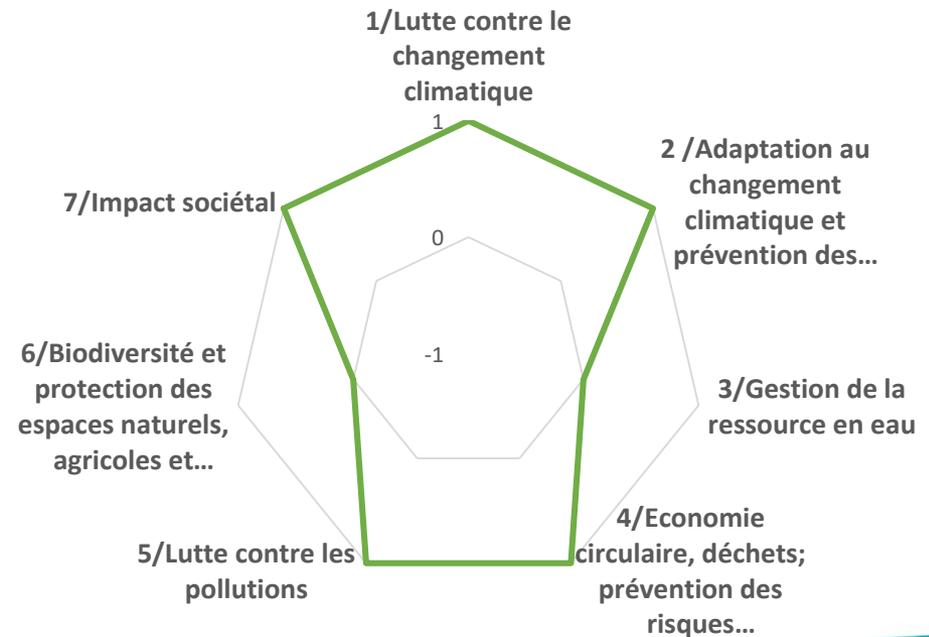


CONCRETEMENT, AUJOURD'HUI:

Dans les fiches actions annexées au CRTE, les services de l'Etat a exigé la présence d'une autoévaluation environnementale de départ à partir de la grille fournie par le ministère.

- Assez simple d'utilisation
- Limites de l'autoévaluation environnementale par un public peu au fait de la question

Résultat auto-évaluation



2021-
05_modelisationgrilleanalyse
concourrirTEVXLS outil Etat.xls



Ma Communauté
de Communes

L'ÉVALUATION « NON ENVIRONNEMENTALE »

L'évaluation de réalisation et l'évaluation de moyen se travaillent actuellement en interne avec l'ensemble des responsables de pôle. Il s'agit pour chacun de déterminer les indicateurs adéquats pour le suivi de ses actions.

INDICATEURS EVALUATION : MOYENS FINANCIERS, HUMAINS et TECHNIQUES

La base pourrait être la même pour chaque axe. Les responsables de pôle pourront en ajouter selon les spécificités de leur action.

ATTRACTIVITE	COHESION	QUALITE
Accueil des entreprises et des talents, des touristes	Un territoire attentif aux besoins de chacun	Un environnement préservé gage de qualité de vie et d'adaptation au changement climatique
<ul style="list-style-type: none">→ ETP dédiés (postes créés, postes existants)→ Crédits inscrits→ Consommation des crédits→ Bâtiments dédiés→ Matériels dédiés	<ul style="list-style-type: none">→ ETP dédiés (postes créés, postes existants)→ Crédits inscrits→ Consommation des crédits→ Bâtiments dédiés→ Matériels dédiés	<ul style="list-style-type: none">→ ETP dédiés (postes créés, postes existants)→ Crédits inscrits→ Consommation des crédits→ Bâtiments dédiés→ Matériels dédiés

INDICATEURS EVALUATION : REALISATION

Un certain nombre d'indicateurs ont été proposés aux responsables de pôles plutôt comme des pistes pour alimenter leur réflexion. Charge à eux de compléter, adapter, etc., en veillant à ne retenir que des indicateurs simples à suivre, utilisant des données sur lesquelles ils ont une certaine maîtrise.

ATTRACTIVITE	COHESION	QUALITE
Accueil des entreprises et des talents, des touristes	Un territoire attentif aux besoins de chacun	Un environnement préservé gage de qualité de vie et d'adaptation au changement climatique
<ul style="list-style-type: none"> → Surface de friches et bâtiments éco réhabilités → Nombre d'entreprises installées dans ces friches et bâtiments → Taux de chômage → Taux de chômage 15-24 ans → Nombre de chômeurs longs durée → Nombre de point d'accès public au numérique (+ fréquentation ?) → Nombre de places d'hébergement touristiques (campings, gites...) → Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables touristiques → Nombre d'infrastructures vélo (borne de recharge électrique, parking...) → Diversification de l'offre de restauration → Communication touristique auprès des habitants → ... 	<ul style="list-style-type: none"> → Evolution du parc locatif logement (quantitatif + qualitatif) → Nombre de logements vacants → Nombre de place sur les aires d'accueil GVD + Nombre de familles accueillies par an sur les aires d'accueil GVD (?) → Nombre de terrains familiaux + Nombre de familles installées dessus → Evolution du tissu médico-social (nombres de praticiens et spécialités) → Développement des missions du CIAS → Mutualisation des clubs/associations sportifs et culturels → Nombre d'équipements sportifs et culturels → Nombre d'activités / sports proposés → Extension du réseau bibliothèque (nombre, services...) → Nombre de point d'accès public au numérique (+ fréquentation ?) → Occasion de concertation → ... 	<ul style="list-style-type: none"> → Surface agricole en bio, nombre d'exploitation en bio → Nombre d'exploitation en circuit court → Nombre de point d'accès (marchés, points de vente...) à l'alimentation biologique / durable / circuit court Diversification de la production agricole → Nombre de contacts PTRE + Nombre de dossiers d'aides engagés → Nombre de bâtiments publics rénovés énergétiquement → Nombre de logements en éco-quartier → Nombre d'infrastructures électriques (bornes...) → Nombre de km cyclables reliant les communes et pôles ou services structurants → Rabattement vers les gares → Nombre d'infrastructures mobilité douce (vélo, point Rezo pouce...) → Multimodalité → Production ENR (électricité et biogaz) du territoire → Nombre de mini réseaux de chaleur → Occupation des sols (agricole, naturel et urbain) → Classement des rivières et cours d'eau → Zéro pesticides : nombre de personnes formées → ...
NB : lorsqu'un indicateur est un nombre, son évolution (% en + ou -) est également un indicateur		



Attentions aux indicateurs basés sur des données qu'on ne récupère qu'en N+1 ou N+2 : il est délicat de corriger des actions avec eux.

INDICATEURS EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

L'évaluation environnementale a pour l'instant été travaillée à partir des grilles de l'Etat et d'AMORCE, mais se heurte à des problèmes de méthodologie.

Conçue pour des actions, la grille d'évaluation ex-ante de l'Etat ne se prête pas forcément à l'évaluation d'orientations ou du CRTE lui-même. Comment passer alors des unes aux autres ?

La grille projet d'AMORCE du printemps dernier traite de « projets » (ex : construction d'un nouvel hôpital »)

Nous avons essayé de l'adapter aux orientations, en évaluant les grands enjeux qui les composent, mais cela s'avère trop complexe (tableaux croisés), il faudrait la scinder.

Pour mémoire le CRTE demande « **Un tableau de bord de suivi du CRTE décrivant l'avancement des orientations et actions** (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...) », **ce qui semble désigner un tableau d'ensemble...**



NOS DIFFICULTES ou QUESTIONNEMENTS

Une évaluation demandée à plusieurs niveaux (CRTE / orientations / projets ou actions), a priori en un seul tableau...

L'impossibilité de passer d'un niveau à l'autre « mathématiquement », ce qui impose d'évaluer chacun d'eux

La volonté de l'Etat de pouvoir comparer les résultats au niveau national, tout en laissant de la souplesse au local dans son évaluation : il faut donc élaborer un outil commun !

Notre échec, pour le moment, à élaborer un outil permettant d'évaluer ces 3 niveaux avec une grille identique

Des collègues et des élus pas formés à l'évaluation environnementale

Comment continuer à associer la population à la suite des opérations, en particulier à l'évaluation ?

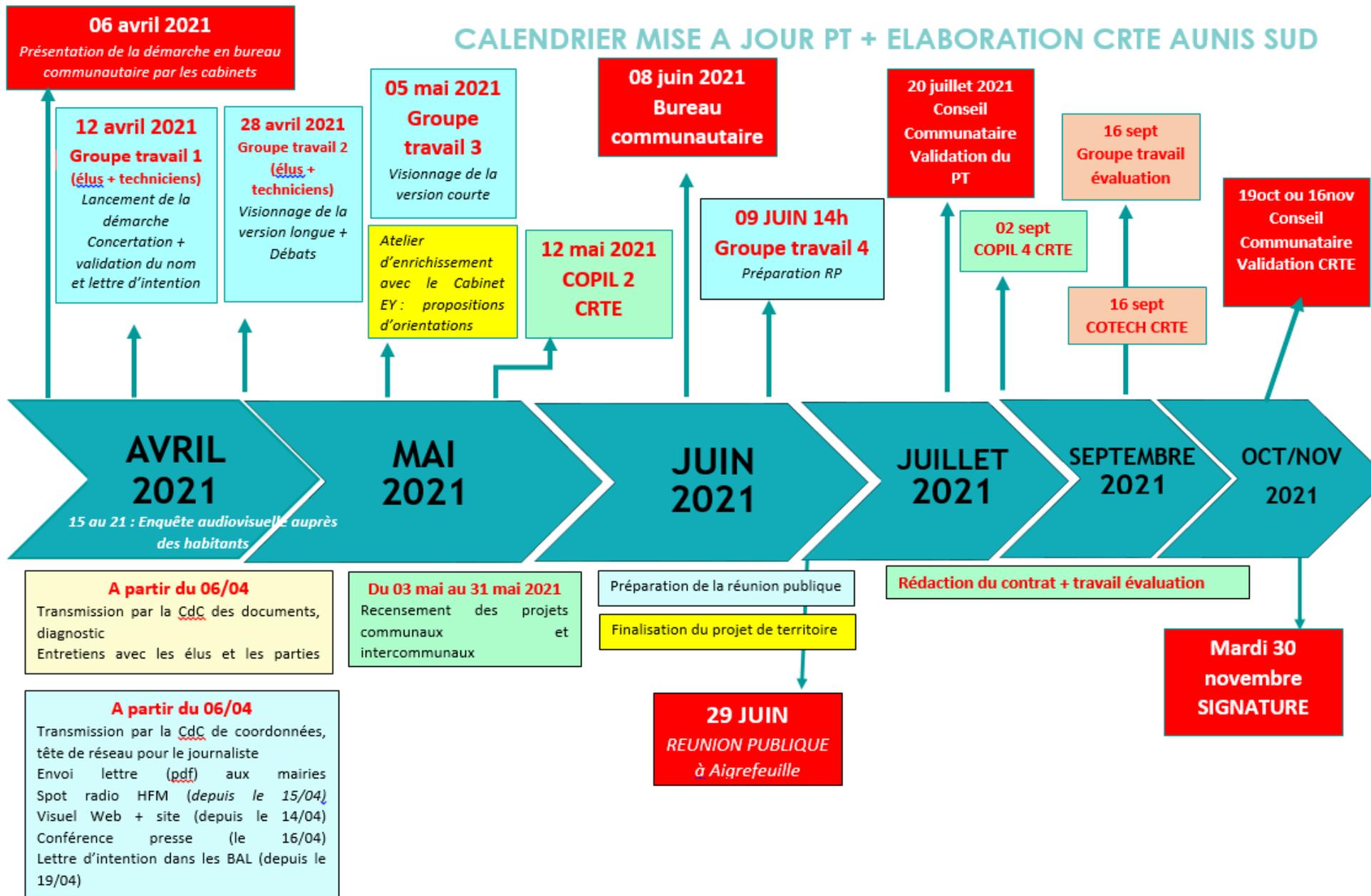
De plus, l'absence des syndicats auxquels nous appartenons à la signature du CRTE alors que nous leurs avons transféré des compétences touchant l'environnement, pose des problèmes :

- de cohérence entre le projet de territoire (global) et les actions limitées aux compétences communautaires et communales,
- Et de non évaluation des actions des syndicats qui participent pourtant à la réalisation du projet de territoire



Ma Communauté
de Communes

CALENDRIER MISE A JOUR PT + ELABORATION CRTE AUNIS SUD



Contrats de relance et de transition écologique

Socle d'indicateurs à l'appui de l'état des lieux écologique initial

La circulaire du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des contrats de relance et de transition écologique prévoit la réalisation d'un état des lieux écologique. Cet état des lieux initial, partie intégrante du diagnostic du territoire qui précède l'élaboration et la conclusion du CRTE, doit permettre de connaître l'état des milieux et des infrastructures au lancement du contrat, en identifiant les points de sensibilité écologiques. Il permet d'être en mesure de définir, dans le projet de territoire, une trajectoire qui contribue à l'amélioration de cet état au terme du CRTE. Cet exercice permet de s'assurer que les priorités portées dans le cadre du projet de territoire correspondent bien aux problématiques propres qui ont été identifiées au préalable, pour être en mesure de veiller in fine à la cohérence entre les actions financées par le CRTE et les objectifs préalablement arrêtés dans le projet de territoire.

L'annexe à la circulaire du 20 novembre 2020 propose une liste non exhaustive d'indicateurs à l'appui de cet état des lieux écologique, tout en laissant aux territoires le libre choix des thèmes à explorer dans le cadre de cet exercice.

Sur cette base et en tenant compte des données effectivement disponibles à l'échelle de chaque EPCI, nous avons souhaité proposer ce socle minimal de 13 indicateurs pour faire en sorte que l'état des lieux écologique initial interroge la situation du territoire au regard de chacun des principaux objectifs poursuivis par les politiques nationales de transition écologique. Il s'agit également de disposer d'une base de données homogène sur l'ensemble des territoires, de leur permettre de se situer en contextualisant leur situation au regard de moyennes et d'objectifs nationaux et locaux, afin d'aider à l'identification des forces, faiblesses et marges de progression du territoire. Enfin, ce socle est structuré conformément à la taxonomie européenne, déclinée également dans le cadre du budget vert, pour interroger chacun des 6 objectifs environnementaux : lutte contre le changement climatique; adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels; gestion de la ressource en eau; économie circulaire, déchets et prévention des risques technologiques; lutte contre les pollutions; Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Les fiches suivantes détaillent chacun des 13 indicateurs constituant ce socle minimal.

Indicateur 1 : Emissions de gaz à effet de serre annuelles

Intitulé	Émissions de gaz à effet de serre annuelles
Définition	Émissions de GES totales sur le territoire et rapportées au nombre d'habitant
Unité	Tonne d'équivalent CO2 - TeqCO2/an Tonne d'équivalent CO2 par habitant - TeqCO2/hab/an
Modalités de calcul	Pour définir les émissions de GES, se référer à l'outil Bilan GES Territoire de l'Ademe en privilégiant l'approche globale : https://www.bilans-ges.ademe.fr/fr/accueil/contenu/index/page/Bilan%2BGES%2BTerritoires/siGras/0 Ou une méthode équivalente Pour les émissions par habitant, rapporter les émissions totales de CO2 du territoire à la population statistique au sens de l'INSEE
Sources	observatoires régionaux de l'énergie, du climat et de l'air
Périodicité	annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique
Politique publique	Limitation du changement climatique
Objectif stratégique	Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES)
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Stratégie nationale bas carbone (SNBC) : - valeur cible à 1,1 teqCO2/hab d'ici 2050 -40% émissions GES globales en 2030 / -75% en 2050 (par rapport à 1990) -35% émissions GES du secteur industriel en 2030 / -80% en 2050 (par rapport à 1990) -50% émissions GES du secteur agricole en 2050 (par rapport à 2015) - 0 GES liées à la production d'énergie en 2050 - 0 GES liées au secteur du bâtiment en 2050 (100% de bâtiments neutres)
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	

<p>Données de référence Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locale, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer</p>	<p>Voir le rapport 2020 du Haut Conseil pour le Climat (données 2017), en particulier les pages 73 et suivantes : - 6,9 teqCO2/hab au niveau national</p>
--	--

Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2015 Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance	Constaté 2020 Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE	Objectif 2026 À renseigner par le territoire
Emissions de GES annuelles du territoire (TeqCO2 / an)			
Emissions de GES annuelles par habitant (TeqCO2 / an / hab)			

document de travail

Indicateur 2 : Consommation énergétique finale annuelle

Intitulé	Consommation énergétique finale annuelle
Définition	Consommation énergétique finale du territoire, tous types (électricité, gaz naturel, biogaz, pétrole, charbon-bois, charbon-combustion minérale fossile) et tous secteurs (industrie, agriculture, résidentiel-tertiaire, énergie, déchets, transport) confondus, totale et par habitant
Unité	GWh / an MWh / hab / an
Modalités de calcul	Somme des consommations réelles d'énergie des utilisateurs finaux sur le territoire, y compris les consommations d'électricité et de chaleur qui sont des énergies secondaires. Pour la consommation par habitant, rapporter la consommation d'énergie totale du territoire à la population statistique au sens de l'INSEE
Sources	observatoires régionaux de l'énergie, du climat et de l'air
Périodicité	annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique
Politique publique	Transition énergétique
Objectif stratégique	Réduire la consommation finale d'énergie
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) <ul style="list-style-type: none"> - Baisse de la consommation finale d'énergie de 16,5% en 2028 par rapport à 2012 (soit 15,4% par rapport à 2018) - Baisse de 20 % de la consommation primaire d'énergies fossiles en 2023 et de 35 % en 2028 par rapport à 2012
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locale, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer	

Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2012	Constaté 2020	Objectif 2026 À renseigner par le territoire
--	---------------	---------------	---

	Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance	Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE	
Consommation énergétique finale annuelle du territoire (GWh / an)			
Consommation énergétique finale annuelle par habitant (MWh / an / habitant)			

document de travail

Indicateur 3 : Production annuelle d'énergie renouvelable

Intitulé	Production annuelle d'énergie renouvelable
Définition	<p>Production annuelle d'énergie renouvelable sur le territoire toutes sources confondues et selon les exigences réglementaires des PCAET (décret n°2016-849 du 28 juin 2016 et arrêté du 4 août 2016 relatifs au plan climat-air-énergie territorial), c'est à dire incluant les filières de production d'électricité (éolien terrestre, solaire photovoltaïque, solaire thermodynamique, biomasse solide, biogaz, géothermie), de chaleur (biomasse solide, pompes à chaleur, géothermie, solaire thermique, biogaz), de biométhane et de biocarburants.</p> <p>La production d'électricité d'origine hydraulique est suivie à part pour éviter l'effet statistique écrasant des grandes installations hydroélectriques par rapport aux autres ENR.</p>
Unité	MWh/an
Modalités de calcul	<p>Somme de la production d'énergie renouvelable par filière et par type d'énergie (électricité, chaleur, biométhane et biocarburants) :</p> <p>ELECTRICITÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> • éolien terrestre • solaire photovoltaïque et thermodynamique • biomasse solide • biogaz • géothermie <p>Hors hydroélectrique</p> <p>CHALEUR</p> <ul style="list-style-type: none"> • biomasse solide • pompes à chaleur • géothermie • solaire thermique • biogaz <p>BIOMETHANE / BIOCARBURANTS</p> <p><i>Par convention, 50% de la chaleur produite par l'incinération des déchets est considérée issue de déchets urbains renouvelables (source DGEC, dans ses bilans).</i></p> <p><i>L'électricité produite par cogénération via incinération des déchets en mélange compte pour 50% comme une énergie renouvelable (biomasse solide).</i></p> <p><i>Les pompes à chaleur prise en compte sont les pompes à chaleur eau/eau, sol/eau, sol/sol avec une efficacité énergétique $\geq 126\%$ (PAC basse température) et une efficacité énergétique $\geq 111\%$ (PAC moyenne ou haute température) (exigences du crédit d'impôt pour la transition énergétique 2018).</i></p> <p><i>La cogénération à partir d'énergie fossile n'est pas prise en compte.</i></p> <p>La production annuelle d'énergie hydroélectrique sur le territoire est comptabilisée à part.</p>
Sources	observatoires régionaux de l'énergie, du climat et de l'air
Périodicité	annuelle

Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique
Politique publique	Transition énergétique
Objectif stratégique	Augmenter la production d'énergie renouvelable
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	<p>Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE):</p> <ul style="list-style-type: none"> - Production de biogaz à hauteur de 24 à 32 TWh en 2028 (4 à 6 fois la production de 2017) - Production de chaleur renouvelable : 196 TWh en 2023 ; 218 à 247 TWh en 2028 - Capacités de production d'électricité renouvelables installées: 73,5 GW en 2023, soit + 50 % par rapport à 2017 ; 101 à 113 GW en 2028, soit x2 par rapport à 2017
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
<p>Données de référence</p> <p>Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locale, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer</p>	

Etat des lieux et ambition du territoire

	<p>Constaté 2017</p> <p>Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance</p>	<p>Constaté 2020</p> <p>Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE</p>	<p>Objectif 2026</p> <p>À renseigner par le territoire</p>
Production annuelle d'ENR du territoire hors hydroélectrique (MWh / an)			
Production annuelle d'énergie hydroélectrique du territoire (MWh / an)			

Indicateur 4 : Part de la surface agricole utile en agriculture biologique

Intitulé	Part de la surface agricole utile en agriculture biologique
Définition	Part des surfaces d'exploitations agricoles certifiée agriculture biologique (AB) ou en conversion dans le total des SAU du territoire
Unité	% de surface agricole utile
Modalités de calcul	Somme des surfaces (en SAU) exploitées selon le label agriculture biologique (certifiée ou en conversion) rapportée au total des SAU du territoire
Sources	Agence bio DRAAF/DDTM
Périodicité	annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique Gestion de la ressource en eau Biodiversité
Politique publique	Agriculture et alimentation durable
Objectif stratégique	Développement de l'agriculture biologique
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Stratégie "De la Ferme à la Fourchette" (F2F) UE ; Plan ambition bio - Loi Egalim : - 15% de SAU affectée à l'agriculture biologique au 31/12/2022 ; 30% en 2030
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence <i>Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locale, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer</i>	Au niveau national : - Valeur limite France métropolitaine = valeur moyenne des surfaces labellisées AB en 2016, soit 5,7% de la SAU - Valeur 2019 = 8,5% de la SAU labellisée AB, soit un doublement des surfaces en bio par rapport à 2014

Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2014 <i>Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance</i>	Constaté 2019 <i>Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE</i>	Objectif 2026 <i>À renseigner par le territoire</i>
SAU totale du territoire			

(ha)			
SAU certifiée AB ou en conversion (ha)			
Part de la SAU du territoire en bio (%)			

document de travail

Indicateur 5 : Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail

Intitulé	Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail
Définition	Proportion des déplacements domicile-travail effectués selon un mode de déplacement actif, i.e faisant appel à l'énergie musculaire telle que la marche à pied et le vélo, mais aussi la trottinette, les rollers, etc ; ou en transport en commun
Unité	%
Modalités de calcul	<p>La part des transports en commun et en mode actif dans les déplacements domicile-travail doit être calculée en divisant le nombre de trajet domicile travail effectué sur le territoire en utilisant les transports en commun ou les modes actifs en tant que principal moyen pour se rendre au travail (numérateur), par tous les trajets pour se rendre au travail, quel que soit le mode (dénominateur). Le résultat doit être ensuite multiplié par 100 et exprimé en pourcentage.</p> <p>Dans le cas où plusieurs modes sont utilisés, l'indicateur doit refléter le principal mode de déplacement, en fonction soit de la durée du trajet avec le mode en question, soit de la distance parcourue en utilisant ce mode.</p>
Sources	INSEE (Recensement population - déplacement domicile-travail) - données communales à agréger
Périodicité	Annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique
Politique publique	Mobilité
Objectif stratégique	Décarboner la mobilité
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	<p>SNBC : 0 émission liées à la mobilité en 2050</p> <p>Loi d'orientation des mobilités (LOM):</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire de 37,5% les émissions de CO2 liées à la mobilité en 2030 - interdiction de la vente de voitures utilisant des énergies fossiles carbonées d'ici 2040 - Tripler la part modale du vélo d'ici 2024 (de 3% à 9% des déplacements quotidiens)
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence	

<p>Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locale, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer</p>	
---	--

Etat des lieux et ambition du territoire

	<p>Constaté 2009 Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance</p>	<p>Constaté 2020 Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE</p>	<p>Objectif 2026 À renseigner par le territoire</p>
<p>Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail (%)</p>			

document de travail

Indicateur 6 : Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés

Intitulé	Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés
Définition	Longueur des voies de pistes cyclables en site propre ou voies vertes sur le territoire
Unité	km
Modalités de calcul	Somme des longueurs de voies cyclables en site propre et voies vertes. Les voies cyclables qui existent de chaque côté de la même route doivent être comptées séparément et il convient de multiplier par 2 la longueur des pistes bi-directionnelles.
Sources	https://amenagements-cyclables.fr/ https://transport.data.gouv.fr/datasets/amenagements-cyclables-france-metropolitaine/ DREAL / DDTM
Périodicité	infra-annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre le changement climatique
Politique publique	Mobilité
Objectif stratégique	Décarboner la mobilité
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	LOM: - Tripler la part modale du vélo d'ici 2024 (de 3% à 9% des déplacements quotidiens)
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence <i>Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locale, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer</i>	

Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2009 Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance	Constaté 2020 Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE	Objectif 2026 À renseigner par le territoire
--	--	--	---

Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés (km)			
---	--	--	--

document de travail

Indicateur 7 : Population située dans une zone à risque naturel élevé

Intitulé	Population située dans une zone à risque naturel élevé
Définition	Part de la population dans une zone à risque naturel fort ou très fort
Unité	%
Modalités de calcul	<p>Part, dans la population totale du territoire, de la population résidant dans une zone classée à risque naturel fort ou très fort, au sens notamment des plans de prévention des risques, des cartes TRI (territoires à risques importants d'inondations) et des porter à connaissance</p> <p>Les risques naturels pris en compte sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les inondations, y compris par submersion marine - Les mouvements de terrain, ce qui englobe les cavités souterraines, les glissements de terrain et les éboulements rocheux
Sources	<p>Fichiers fonciers du Cerema accessibles sur le site datafoncier.cerema.fr (informations à la parcelle sur la population d'un territoire)</p> <p>à croiser avec</p> <p>Fichiers des zones d'aléas forts et très forts des cartographies de PPR, TRI, PAC - disponibles auprès des DDT</p>
Périodicité	annuelle
Objectif environnemental associé	Adaptation au changement climatique
Politique publique	Prévention des risques
Objectif stratégique	Réduire la vulnérabilité vis-à-vis de ces risques naturels ou a minima veiller à ne pas l'accroître, faire émerger des opportunités
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Baisse de la vulnérabilité, ou a minima pas d'accroissement de la vulnérabilité du territoire
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	<i>Voir les PGRI et SLGRI</i>
Données de référence	<i>Sans objet</i>

Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2009 Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance	Constaté 2020 Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE	Objectif 2026 À renseigner par le territoire
Part de la population résidant dans une zone à risque naturel élevé (%)			

document de travail

Indicateur 8 : Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire

Intitulé	Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire
Définition	Il s'agit du ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.
Unité	%
Modalités de calcul	Rapport entre le volume d'eau introduit dans le réseau de distribution et le volume d'eau consommé, soit $100 - (\text{Volume comptabilisé domestique} + \text{Volume comptabilisé non domestique (facultatif)} + \text{Volume consommé sans comptage (facultatif)} + \text{Volume de service (facultatif)} + \text{Volume vendu à d'autres services d'eau potable (exporté)}) / (\text{Volume produit} + \text{Volume acheté à d'autres services d'eau potable (importé)}) \times 100$ Voir fiche détaillée sur https://www.services.eaufrance.fr/docs/indicateurs/P104.3_fiche.pdf
Sources	Observatoire des données sur les services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA) – indicateur P 104.3 <i>Voir en lien avec les agences de l'eau.</i>
Périodicité	Annuelle
Objectif environnemental associé	Gestion de la ressource en eau
Politique publique	Eau
Objectif stratégique	Réduire les consommations d'eau
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Le décret 2012-97 du 27 janvier 2012 issu de l'engagement 111 du Grenelle de l'Environnement définit un rendement seuil dont le calcul est adapté à chaque situation.
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence <i>Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locale, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer</i>	Voir dernier rapport SISPEA : https://www.services.eaufrance.fr/docs/synthese/rapports/Rapport_Sispea_2017_VF.pdf Le volume de pertes en eau par fuite sur le réseau (qui inclut la partie des branchements avant compteur) est de l'ordre de 20% du volume introduit dans le réseau de distribution (c'est-à-dire la somme des volumes produits et volumes importés).

Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2009 <i>Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance</i>	Constaté 2020 <i>Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE</i>	Objectif 2026 <i>À renseigner par le territoire</i>
Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire (%)			

document de travail

Indicateur 9 : Part des cours d'eau en bon état écologique

Intitulé	Part des cours d'eau en bon état écologique
Définition	Proportion des cours d'eau de surface dont l'état écologique est bon ou très bon
Unité	%
Modalités de calcul	Nombre de masses d'eau en bon état et très bon état écologique comprises dans le territoire sur le nombre total de masses d'eau du territoire. (Une masse d'eau est comprise dans le territoire si plus de 1% de la masse d'eau est dans le territoire)
Sources	Données de la dernière évaluation de l'état des eaux DCE publiée sur le site internet de l'agence de l'eau (Données masse d'eau par masse d'eau)
Périodicité	L'évaluation de l'état des eaux est publiée tous les 6 ans lors de l'état des lieux DCE du bassin
Objectif environnemental associé	Gestion de la ressource en eau
Politique publique	Eau
Objectif stratégique	Restaurer les milieux aquatiques
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Directive-cadre sur l'eau
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locale, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer	

Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2013 ¹ Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance	Constaté 2019 ² Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE	Objectif 2026 ³ À renseigner par le territoire
Part des cours d'eau en bon état écologique (%)			

¹ Avant-dernier état des lieux DCE disponible

² Dernier état des lieux DCE disponible.

³ Possibilité de reprendre l'objectif de bon état écologique à échéance 2027 posé par le projet de SDAGE 2022-2027.

Indicateur 10 : Collecte annuelle de déchets ménagers et assimilés (avec gravats)

Intitulé	Collecte annuelle de déchets ménagers et assimilés (avec gravats)
Définition	Tonnage total de déchets ménagers et assimilés (DMA), y compris gravats, collectés annuellement sur le territoire, rapportée au nombre d'habitants
Unité	Kg / hab / an
Modalités de calcul	<p>Le résultat est obtenu par cumul des tonnages collectés par les déchèteries opérationnelles, c'est-à-dire des déchèteries qui ont été ouvertes au moins une journée au cours de l'année de référence du calcul</p> <p>et celui des collectes opérationnelles, c'est-à-dire les services de collecte qui ont fonctionné au moins une journée au cours de l'année de référence du calcul.</p> <p>Pour la production par habitant, la production totale du territoire est rapportée à la population légale au sens de l'INSEE.</p>
Sources	Base SINOE Ademe
Périodicité	annuelle
Objectif environnemental associé	Economie circulaire, déchets et prévention des risques technologiques
Politique publique	Economie circulaire et circuits courts
Objectif stratégique	Réduire la production de déchets
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	<p>Feuille de route et loi anti-gaspillage pour une économie circulaire:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire de 15% de quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2030 par rapport à 2010 - Augmenter le réemploi et la réutilisation en vue d'atteindre l'équivalent de 5% du tonnage des déchets ménagers en 2030 - Augmenter la quantité de déchets ménagers et assimilés faisant l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation ou d'un recyclage afin d'atteindre 55 % en 2025, 60 % en 2030 et 65 % en 2035 - Réduire le gaspillage alimentaire de 50% d'ici 2025, par rapport à 2015, dans la distribution alimentaire et la restauration collective, et de 50% d'ici 2030, par rapport à 2015, dans la consommation, la production, la transformation et la restauration commerciale - Réduire de 30% les déchets non dangereux et non inertes mis en décharge en 2020 par rapport à 2010;

	<p>et de 50% en 2025</p> <p>- Réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés mis en décharge à 10% des quantités de déchets ménagers et assimilés produits en 2035.</p>
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
<p>Données de référence</p> <p>Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locale, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer</p>	<p>Au niveau national, la production de DMA est de 581kg/hab en 2017. Hors gravats, la production de DMA est de 526kg/hab.</p> <p>(Source : Ademe, janvier 2021 : La collecte des déchets par le service public en France - Résultats 2017)</p>

Etat des lieux et ambition du territoire

	<p>Constaté 2010</p> <p>Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance</p>	<p>Constaté 2020</p> <p>Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE</p>	<p>Objectif 2026</p> <p>À renseigner par le territoire</p>
Tonnage annuel de DMA <i>dont gravats</i> collectés par habitant (kg/hab/an)			
Tonnage annuel de DMA <i>hors gravats</i> collectés par habitant (kg/hab/an)			

Indicateur 11 : Inventaire territorial d'émissions de polluants

Intitulé	Inventaire territorial d'émissions de polluants
Définition	Suivi annuel de la qualité de l'air au regard des émissions de polluants que sont les SO ₂ , NO _x , COVNM, PM _{2,5} , et NH ₃
Unité	t
Modalités de calcul	Calcul à effectuer selon la méthode PCIT définie au niveau national
Sources	observatoires régionaux de l'énergie, du climat et de l'air
Périodicité	Annuelle
Objectif environnemental associé	Lutte contre les pollutions
Politique publique	Prévention des risques et santé environnementale
Objectif stratégique	Réduire les émissions de polluants atmosphériques
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Plan national de réduction des émissions polluantes (décret n°2017-949 du 10 mai 2017): réduction des polluants par rapport aux émissions de 2005 <ul style="list-style-type: none"> - SO₂ (objectifs : 2020 = -55% / 2025 = -66% / 2030 = -77%) - Nox (2020 = -50% / 2025 = -60% / 2030 = -69%) - COVNM (2020 = -43% / 2025 = -47% / 2030 = -52%) - PM_{2,5} (2020 = -27% / 2025 = -42% / 2030 = -57%) - NH₃ (2020 = -4% / 2025 = -8% / 2030 = -13%)
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locale, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer	

Etat des lieux et ambition du territoire

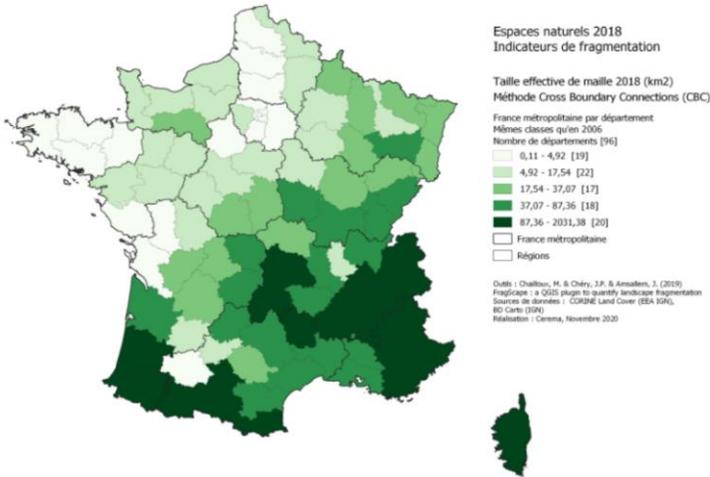
	Constaté 2009 Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance	Constaté 2020 Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE	Objectif 2026 À renseigner par le territoire
Emissions annuelles de SO ₂ du territoire (t)			
Emissions annuelles de Nox du territoire (t)			

Emissions annuelles de COVNM du territoire (t)			
Emissions annuelles de PM2,5 du territoire (t)			
Emissions annuelles de NH3 du territoire (t)			

document de travail

Indicateur 12 : Fragmentation des milieux naturels

Intitulé	Fragmentation des milieux naturels
Définition	L'indicateur de fragmentation des espaces naturels mobilise la méthode de la taille effective de maille (méthode CUT ou CBC). Cette méthode qualifie la fragmentation du paysage et se base sur la probabilité que deux points choisis au hasard sur un territoire ne soient pas séparés par une barrière (route ou zone urbanisée par exemple), ce qui peut être interprété comme la possibilité que deux animaux de la même espèce puissent se rencontrer sur le territoire sans avoir à franchir un obstacle. La valeur de l'indicateur diminue avec un nombre croissant de barrières sur le territoire.
Unité	Km ² varie entre 0 (quand le territoire est totalement couvert par des infrastructures de transport et/ou des zones urbanisées, c'est-à-dire entièrement fragmenté) et la superficie totale du territoire d'étude A_{total} (quand le territoire d'étude est sur un seul tenant non fragmenté).
Modalités de calcul	Somme des carrés des surfaces de l'ensemble des patches du territoire d'étude (c'est-à-dire des morceaux d'espaces naturels non fragmentés) rapporté à la surface totale du territoire d'étude.
Sources <i>préciser les sources des données locales permettant de renseigner cet indicateur</i>	base de données sur l'occupation des sols pour identifier les espaces naturels et les éléments fragmentant : CORINE Land Cover) à croiser avec la BD Carto de l'IGN pour les autres éléments fragmentant (routes, voies ferrées, canaux...) <i>Mise à disposition par le CEREMA</i>
Périodicité <i>préciser la périodicité de mise à jour des données locales permettant de renseigner cet indicateur</i>	CORINE Land Cover : Tous les 6 ans environ. (D'autres base de données d'occupation des sols à fréquence de mise à jour plus élevée pourraient être utilisées, comme OSO par exemple) BD Carto de l'IGN : mise à jour régulièrement et quasiment en continu
Objectif environnemental associé	Biodiversité, protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, protection des espèces
Politique publique	Préservation de la biodiversité, Trame verte et bleue
Objectif stratégique	Restaurer et renforcer la biodiversité végétale et animale via les continuités écologiques

<p>Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence</p>	<p>Action 39 du Plan biodiversité de 2018 : Viser la résorption de 20 des principaux points noirs (obstacles aux continuités écologiques) identifiés dans les schémas régionaux de cohérence écologique (SRADDET maintenant)</p>
<p>Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)</p>	
<p>Données de référence</p> <p>Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locale, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer</p>	 <p>Espaces naturels 2018 Indicateurs de fragmentation</p> <p>Taille effective de maille 2018 (km²) Méthode Cross Boundary Connections (CBC)</p> <p>France métropolitaine par département Mêmes classes qu'en 2006 Nombre de départements (16)</p> <ul style="list-style-type: none"> 0,11 - 4,92 [19] 4,92 - 17,54 [22] 17,54 - 37,07 [17] 37,07 - 87,36 [18] 87,36 - 2031,38 [20] <p>France métropolitaine Régions</p> <p><small>Crédit : Chailou, M. & Chéry, J.P. & Anselme, J. (2019) FragCapac : a QGIS plugin to quantify landscape fragmentation Sources de données : CORINE Land Cover (CEA IGN), BD Carthage (IGN) Mise à jour : Carthage, Novembre 2020</small></p>

Etat des lieux et ambition du territoire

	<p>Constaté 2009</p> <p>Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance</p>	<p>Constaté 2020</p> <p>Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE</p>	<p>Objectif 2026</p> <p>À renseigner par le territoire</p>
<p>Indicateur de fragmentation des milieux naturels (km²)</p>			

Indicateur 13 : Artificialisation des espaces naturels, agricoles, forestiers

Intitulé	Artificialisation des espaces naturels, agricoles, forestiers
Définition <i>(sous réserve des modifications apportées par la loi Climat & Résilience)</i>	Consommation annuelle d'espaces naturels, agricoles ou forestiers par des opérations d'aménagement pouvant entraîner une imperméabilisation partielle ou totale, afin de les affecter notamment à des fonctions urbaines ou de transport (habitat, activités, commerces, infrastructures, équipements publics...)
Unité	ha
Modalités de calcul	Somme des consommations annuelles d'espaces NAF sur les communes du territoire
Sources	Fichiers fonciers - données fiscales retraitées par le CEREMA https://artificialisation.biodiversitetousvivants.fr/bases-donnees/les-fichiers-fonciers
Périodicité	annuelle
Objectif environnemental associé	Biodiversité, protection des espaces naturels, agricoles et forestiers
Politique publique	Lutte contre l'artificialisation des sols
Objectif stratégique	Réduire le rythme d'artificialisation des sols
Objectif opérationnel national fixé par les documents de référence	Plan national biodiversité : zéro artificialisation nette Loi de finances pour 2021 : diviser par deux le rythme d'artificialisation des sols d'ici 2030
Objectif opérationnel local fixé par les documents de référence (SRADDET, PCAET, etc.)	
Données de référence <i>Préciser si possible les moyennes nationale et/ou locale, le cas échéant contextualisées (territoire urbain/rural/autre) pour permettre au territoire de mieux se situer</i>	

Etat des lieux et ambition du territoire

	Constaté 2009 <i>Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles pour disposer d'éléments de tendance</i>	Constaté 2018 <i>Année de référence à ajuster en fonction des données disponibles, au plus proche du début du CRTE</i>	Objectif 2026 <i>À renseigner par le territoire</i>
Consommation annuelle d'espaces			

NAF (ha)			
----------	--	--	--

document de travail